



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 99230

Texte de la question

M. Dominique Dord interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la progression en métropole de la pyrale du buis, insecte lépidoptère allochtone apparu en 2007 en France et présent dorénavant sur la presque totalité du territoire. Les dégâts très importants de ce ravageur, constatés dans les parcs et forêts, plus particulièrement dans le sud-est de la France, portent atteinte par le dépérissement des bois à notre patrimoine historique et environnemental. Leur mortalité accroît fortement les risques d'incendies et de mouvements des sols pour les massifs boisés affectés. Si les possibilités actuelles de parades contre la pyrale du buis (phéromones, etc.) peuvent améliorer la situation dans les parcs et jardins, elles n'apparaissent pas être des réponses adaptées à l'échelle d'un massif. Des études en laboratoire sont en cours par l'INRA pour compléter la lutte biologique contre la pyrale, avec l'aide de parasites affectant son cycle de développement. Il souhaiterait connaître dans le prolongement de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dont l'un des objectifs est la lutte contre les espèces invasives exotiques, quelles sont les dispositions envisagées et les actions prévues pour surveiller ce parasite et le combattre. Il la remercie des précisions apportées sur ce sujet préoccupant les citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99230

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8738

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)